

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires
de la Municipalité régionale de comté des Laurentides
tenue le dix-neuvième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-sept

Rés. 2017.01.7062**Désignation de représentants au sein du comité de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT l'adoption des orientations de la révision du schéma de couverture de risques le 21 mars 2013 par résolution 2013.03.5790;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a adopté un plan de mise en œuvre régional en date du 16 mai 2013 par résolution 2013-05-5837;

CONSIDÉRANT QUE la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie est entamée, le comité devra participer à l'écriture du schéma révisé et étudier divers sujets;

CONSIDÉRANT QUE le spécialiste en sécurité publique sera également présent au comité à titre de personne ressource;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Plouffe, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires procède à la nomination des membres suivants au sein du comité de sécurité incendie:

Siège	Membre
1)	Serge Chénier, Maire de Sainte-Lucie-des-Laurentides
2) Présidente	Évelynne Charbonneau, Mairesse d'Huberdeau
3)	Luc Champagne, Directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant
4)	Jonathan Ruffo, Directeur du service incendie de la municipalité de Val-des-Lacs
5)	Hugues Jacob, Directeur général de La Conception
6)	Benoit Charbonneau, Directeur général de la municipalité de Lantier
7)	Michel Lefebvre, conseiller de la municipalité de Labelle

ET

QUE la résolution 2014.01.6003 soit abrogée afin de donner pleins effets aux présentes.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
délivrée à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 26 janvier 2017.



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice du service des finances
et secrétaire-trésorière adjointe

N.B. : Cette résolution n'a pas été ratifiée par le conseil